



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 8.03.2011 L'an deux mille onze et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

Absents : Mr CRESPO (excusé) procuration à Mr Boudes
Mrs MARTY, RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), CHAILLET, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/26 **Secrétaire** : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Combes

RENOUVELLEMENT CONVENTION F.O.L.

La convention triennale 2008/2011 qui lie la commune à la Fédération des Œuvres Laïques arrive à son terme en juin 2011. Cette convention est l'outil permettant la rencontre des enfants avec le spectacle vivant. La F.O.L. 81 s'engage à organiser des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux et chorégraphiques... pour les écoles de la commune. En contrepartie, la commune s'engage à verser à la F.O.L. une participation annuelle calculée au prorata du nombre d'élèves présents aux représentations, multipliée par un tarif qui sera au maximum de 4,45 €/enfant pour l'année scolaire 2011/2012, 4,60 € pour l'année scolaire 2012/2013 et 4,75 € pour l'année scolaire 2013/2014 (tarif de base avec prise en charge de transport par la F.O.L.).

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale 2011/2014 avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011
Jacques LASSERRE
Maire,